

Rencontre avec un confédéré remarquable



Dans la Vie, il y a des personnes que l'on rencontre qu'une seule fois, mais qui vous change la perception de votre entourage. Je remercie ce Confédéré Remarquable, que je ne reverrai jamais pour les heures de discussion que nous avons eues.

J'espère que son message relatif à la prescription sera entendu par nos élus.

Dr Denis ERNI

P.S. je remercie aussi le provider qui permet de publier ces faits et tous ceux qui agissent dans l'ombre pour sauvegarder les droits fondamentaux constitutionnels

La proposition d'entretien

A fin mars 2016, je me trouve à Y-Parc, un ingénieur, présent à la conférence du MBA-HEC du 8 décembre 2010 intitulée « *les risques judiciaires à ne jamais négliger pour toute jeune entreprise suisse* », m'approche pour me proposer de rencontrer un avocat dissident. Il me dit que le dossier Foetisch / Rouiller / Bettex l'intéresse. Il se pourrait qu'il puisse m'apporter son aide. L'entrevue devra être totalement secrète. Je dois faire le serment de ne rien divulguer de ce que j'aurais vu et entendu à moins d'une autorisation.

Après l'entretien que j'ai eu le 22 mars 2016 avec Me Bettex, plus rien ne peut m'étonner. Je ne sais même pas comment cet ingénieur a su que j'étais ce jour à Y-Parc. J'accepte l'offre.

Une préparation d'entretien comme dans les films policiers

Je dois alors amener tout le dossier dans des cornets en plastique sur un parking avec différentes précautions pour le remettre à un commissionnaire. Une semaine après, on vient me chercher sur ce parking. J'ai dû laisser mon Natel à la maison. On m'emmène en voiture dans un lieu que je ne dois pas connaître. Je me retrouve dans une sorte de caveau face à un inconnu qui porte des gants et une perruque. Suite à l'entretien que nous avons eu, j'appelle cet inconnu : le *Confédéré Remarquable*.

RESUME DE L'ENTRETIEN

De la confidentialité

Le *Confédéré Remarquable* me demande de confirmer que j'ai accepté par serment de respecter toutes les règles de confidentialité qu'on m'a données pour le déroulement de cet entretien. Je le confirme. C'est une règle semblable à celle imposée par Me Bettex - *qui interdisait de parler du fonds* - lors de l'entretien de la médiation d'Etat du 22 mars. La différence fondamentale est que l'entretien est confidentiel, *mais qu'il n'y a aucune restriction pour parler du fonds*. La seule exigence est la confidentialité. Je n'ai plus de doute, c'est bien un avocat dissident. Le *Confédéré Remarquable* est respectueux, cordial et très direct dans sa façon d'expliquer.

Du groupe d'éthique de résistance

Le *Confédéré Remarquable* m'informe qu'il fait partie d'un groupe d'éthique de résistance qui agit dans l'ombre. Ils luttent ensemble contre les membres d'organisation criminelle qui contrôlent le pouvoir de l'Etat. Il m'apprend qu'en 2010, suite aux agissements du Juge Treccani présentés à la conférence du MBA-HEC, ils ont commencé à s'intéresser à mon dossier. Ils avaient à l'époque plusieurs affaires qui concernaient ce magistrat. Selon lui, le juge Treccani n'est maintenant plus en état de nuire, mais ils s'intéressent aux donneurs d'ordre qui étaient derrière ce magistrat. Ils veulent identifier ceux qui contrôlent le pouvoir de l'Etat. Ils cherchent les moyens d'enrayer efficacement les agissements des organisations criminelles.

De la connaissance du dossier

Depuis la conférence du MBA-HEC, ils ont suivi discrètement mon dossier. Ils ont été informés de l'entretien que j'ai eu avec Me Bettex, raison pour laquelle, il a souhaité de me rencontrer immédiatement.

Il a pris connaissance du dossier. Il donne des explications surprenantes sur certains détails qui montrent qu'ils connaissent le dossier. Il m'apprend qu'il y a de fortes chances que M. Penel est mort par empoisonnement d'une boisson. Il estime que j'ai pu découvrir le PV de l'audition secrète des dirigeants de 4M, suite à ce que ma visite au Tribunal n'aurait pas été annoncée par mon avocat. Il m'apprend qu'ils ont des corrélations avec d'autres dossiers. Il me dit qu'il ne s'attendait pas à recevoir un dossier aussi solide et complet. Le dossier l'a surpris par la solidité des éléments, le nombre de démarches entreprises et le nombre de magistrats impliqués. Il me dit que ce dossier leur est très utile pour remonter aux donneurs d'ordre, membres d'organisations criminelles, qui agissent au niveau politique. La manière dont les dossiers envoyés à mes avocats ont été manipulés a été une surprise. Il avait entendu parler de ces méthodes, mais ils n'en n'avaient jamais eu les preuves formelles avant ce dossier. Il me remercie de leur avoir montré le dossier.

De la violation des droits fondamentaux par les Autorités et de la proposition d'action

Là-dessus, le *Confédéré Remarquable* me rend attentif que le dossier montre de fait que les Plus Hautes Autorités du pays ne veulent plus respecter les droits fondamentaux garantis par la Constitution fédérale. Il conclut que cela ne sert à plus rien de faire de la procédure, il faut faire une frappe chirurgicale. Il m'indique qu'il pourrait me mettre en relation avec un tueur à gages. Selon lui, une mesure efficace pour faire rétablir les droits fondamentaux constitutionnels serait d'abattre un Conseiller fédéral.

Je lui ai répondu que je pensais qu'il plaisantait. Je lui ai demandé s'il n'avait pas une autre proposition à faire pour faire respecter les droits fondamentaux constitutionnels par les Autorités ?

Des Valeurs d'un ingénieur EPF et de celles des autres

Le *Confédéré Remarquable* m'a alors rétorqué que je possédais bien les Valeurs d'un ingénieur EPF. Il m'a expliqué que ces Valeurs étaient la force et la faiblesse des ingénieurs, mais que je n'avais pas encore compris que les organisations criminelles n'adhèrent pas à ces Valeurs et qu'elles contrôlent le pouvoir de l'Etat.

De son explication pour la force :

Il m'a expliqué qu'il a collaboré avec des ingénieurs EPF. Il a appris que la force des ingénieurs est de savoir contrôler qu'une procédure permet d'atteindre un objectif selon les règles de la bonne foi et les corrections à apporter si la procédure ne fonctionne pas.

Cette méthode de travail fait que le respect des règles de la bonne foi fait partie des Valeurs essentielles des ingénieurs. Si une procédure ne permet pas d'atteindre un objectif dans le respect des règles de la bonne foi, les ingénieurs la déclareront non conforme et ils exigeront qu'elle soit adaptée.

De son explication pour la faiblesse :

Il m'a expliqué que les ingénieurs EPF ne peuvent pas imaginer que la plupart des politiciens ne partagent pas l'éthique et les Valeurs des ingénieurs. Il m'a dit que cela ne servait à rien de vouloir montrer à des politiciens que les procédures mises en place ne permettaient pas de respecter les droits fondamentaux constitutionnels, car elles ont été mises en place par des membres d'organisation criminelles qui contrôlent le pouvoir de l'Etat dans l'objectif de contourner ces droits.

Il m'a dit je sais que les ingénieurs ne peuvent pas imaginer que des politiciens ferment les yeux sur ces procédures, mais j'ai fait partie de ce monde, j'ai collaboré avec des organisations criminelles et je l'ai quitté parce que je n'ai jamais pu adhérer à leurs Valeurs et que je ne pouvais plus me regarder dans une glace lorsqu'on décidait d'anéantir un citoyen avec un déni de justice.

Il m'a alors raconté l'histoire de Maurice Bavaud, il m'a expliqué comment fonctionne les organisations criminelles, comment l'Etat peut détruire la Vie de citoyens en les excluant à tout droit à la justice en les censurant, l'implication des loges et les relations avec la franc maçonnerie, quelques méthodes utilisées par les résistants, l'approche d'Anonymous, etc.

Il m'a dit qu'il ne plaisantait pas en disant qu'il faut abattre un Conseiller fédéral pour rétablir les droits fondamentaux garantis par la Constitution fédérale. Il m'a expliqué que pour lutter efficacement contre le crime organisé, il fallait faire des frappes chirurgicales et il ne fallait pas faire de sentiment. C'était le devoir des conseillers fédéraux de protéger les droits des plus faibles. S'ils laissent des organisations criminelles anéantir des citoyens, ils méritaient aussi d'être abattus. Il fallait suivre la voie de Maurice Bavaud et il avait même un sponsor.

J'ai décliné l'offre pour faire une frappe chirurgicale en le remerciant. Je l'ai informé que je voulais obtenir que mon avocat puisse me représenter auprès du Grand Conseil en recourant au TF.

De l'importance du dossier pour eux

Il m'a dit, c'est incroyable vous m'apprenez que vous voulez recourir au TF pour que votre avocat puisse vous représenter devant le Grand Conseil alors que Me Bettex vous a refusé ce droit. Je vous mets en garde qu'ils vont vous censurer et essayer par tous les moyens de vous anéantir. J'ai appartenu à leur milieu et vous n'avez aucune idée des moyens qu'ils peuvent utiliser.

Nous avons eu une discussion de plusieurs heures.

Il m'a appris que Me Foetisch était très puissant dans le milieu, ce qui donnait beaucoup d'importance à mon dossier pour eux.

Le fait qu'il figurait au dossier que Me Foetisch avait annoncé dès le début que ses infractions ne se seraient jamais instruites, qu'il figurait aussi que si j'osais porter plainte il me ferait ruiner et démolir à faire de la procédure inutile jusqu'à ce qu'il y ait prescription, rendait le dossier très important.

La demande d'enquête parlementaire - avec le public qui constatait la violation des droits constitutionnels avec les relations qui lient les avocats aux Tribunaux - était un document stratégique pour eux.

Le Grand Conseil qui me privait de la défense de mon avocat était du jamais vu !

Il n'avait jamais vu un dossier comme celui-ci, où on peut suivre pendant 21 ans tous les moyens mis œuvre par une organisation criminelle pour harceler un citoyen sans jamais instruire les infractions jusqu'au point où les Autorités le privent du droit d'être défendu par son avocat.

Il m'a expliqué que l'application des droits garantis par la Constitution suisse dans le respect des règles de la bonne foi ne permet pas d'invoquer la prescription une fois qu'une plainte a été déposée. Ce sont les membres des organisations criminelles qui ont mis en place cette prescription que l'on peut invoquer. Il m'a expliqué que les juges et avocats - qui collaborent avec les organisations criminelles - empêchent l'instruction des plaintes jusqu'à ce qu'il y ait prescription.

Il faut impérativement que les autorités interdisent que l'on puisse invoquer la prescription une fois qu'une plainte a été déposée. Cela obligera les juges et avocat à respecter un peu mieux les droits fondamentaux constitutionnels. (Message pour les élus).

Finalement, il m'a dit que le plus difficile est de trouver des citoyens qui osent démasquer publiquement les abus d'Autorité en résistant aux menaces et harcèlement des Autorités. Un des buts de leur groupe d'éthique est d'intervenir dans l'ombre avec des frappes chirurgicales lorsque les Autorités ne respectent pas les droits de citoyens et que les preuves évidentes sont rendues publiques.

Il m'a dit si vous épuisez les voies de recours et n'arrivez pas à obtenir que votre avocat puisse vous représenter devant le Grand Conseil, si vous arrivez à échapper à la censure et que les faits sont publiés et contrôlables, nous interviendrons peut-être dans l'ombre avec une frappe chirurgicale, sans que vous ne le sachiez puisque c'est un des buts de notre groupe d'éthique de résistants.

De la revue des règles de confidentialité

Je lui ai fait observer qu'il serait bien que les membres des organisations criminelles et les Autorités sachent qu'il existe un groupe d'éthique de résistants qui peut faire des frappes chirurgicales dans l'ombre si les droits des citoyens sont bafoués et rendus publics.

Il m'a dit, si vous n'arrivez pas à obtenir que votre avocat vous représente devant le Grand Conseil vaudois et que c'est publié, alors nous vous autorisons à publier une partie de cet entretien que nous avons agréée.

Sachez que nous ne nous reverrons jamais du moment que vous aurez révélé notre existence, mais nous continuerons à suivre votre dossier dans l'ombre.

Une fin d'entretien comme dans les films

L'entretien a eu lieu à début avril 2016. On m'a ramené dans le parking. J'ai décidé de recourir au TF pour obtenir que mon avocat puisse me représenter devant le Grand Conseil.

Voir lien URL : http://www.swisstribune.org/doc/160520RS_TF.pdf

Le 20 juin, le TF rejetait le droit à mon avocat de me représenter devant le Grand Conseil, j'avais alors l'autorisation théorique pour publier cet entretien.

Voir lien URL : http://www.swisstribune.org/doc/160620TF_RS.pdf

Nous avons demandé une révision de jugement du TF le 19 août

Voir lien URL : http://www.swisstribune.org/doc/160819RS_TF.pdf

Elle a aussi été refusée le 30 septembre 2016.

Voir lien URL : http://www.swisstribune.org/doc/160929TF_RS.pdf

Deux Autorités n'ont pas encore répondu à mes demandes, il s'agit de

- 1) Président du Conseil d'Etat, voir lien URL : http://www.swisstribune.org/doc/160909DE_PM.pdf
- 2) Président de la Confédération, voir lien URL : http://www.swisstribune.org/doc/160921DE_JS.pdf

CONCLUSION : IL FAUT LE VIVRE ET LIRE LES DOCUMENTS POUR Y CROIRE !

En 1995, lorsque Me Foetisch m'a dit qu'il était intouchable avec ses relations en haut lieu, je ne l'ai pas cru.

Voir lien URL : http://www.swisstribune.org/doc/160819RS_TF.pdf voir haut page 5

En 2005, lorsque le Public a assisté à l'audience de jugement du Juge Bertrand Sauterel, il n'a pas pu croire ce qu'il voyait.

Voir lien URL : http://www.swisstribune.org/doc/051217DP_GC.pdf

En 2010, lorsque le public assiste à la conférence du 5 à 7 du MBA-HEC, le professeur de droit qui dirigeait les débats était choqué des faits qu'ils voyaient

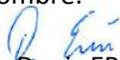
Voir lien URL : <http://www.swisstribune.org/doc/101208HEC.pdf>

En 2016, lorsque l'avocat de l'Etat annonce qu'il dispose d'une méthode pour démolir des citoyens sans que la vérité ne puisse jamais être établie, je me crois dans un film d'horreur.

Voir lien URL : http://www.swisstribune.org/doc/160322DE_MR.pdf

En 2016, lorsque le *Conféré Remarquable* sort de l'ombre pour m'informer qu'ils suivent mon affaire depuis 2010, je me crois toujours dans un film, mais où il y a aussi des gentils. Son intervention a l'intérêt de montrer que les organisations criminelles sont une réalité et qu'elles mettent en danger la sécurité de notre pays.

A chacun de tirer ses propres conclusions et encore merci à ceux qui travaillent et agissent dans l'ombre.


Dr Denis ERNI